Conseil du 20e arrondissement du 27 novembre 2018

**Vœu d’urgence** relatif à la mixité sociale dans les collèges du 20ème

***Déposé sur initiative de Nathalie Maquoi et Virginie Daspet, et du groupe pour une alternative écologique et sociale dans le 20ème***

***Soutenu par Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains, Jacques Baudrier et les élu-e-s communistes, Jérôme Gleize et les élu-e-s écologistes***

Considérant que l’Académie de Paris est l’académie la plus ségrégée de France, selon l’indice d’entropie relatif à la ségrégation sociale de l’ensemble des collèges du Ministère de l’Education Nationale en 2017-2018, et la 3ème académie la plus ségréguée en terme de collèges publics selon les mêmes sources ;

Considérant que la question de la mixité sociale dans les collèges est un enjeu essentiel du projet que nous portons pour le 20ème arrondissement, car elle est le reflet des inégalités entre les habitant-e-s ;

Considérant qu’à la rentrée 2017-2018, 77% des élèves du 20ème sont scolarisés dans les collèges publics, 23% dans les collèges privés selon la Direction des affaires scolaires ;

Considérant la répartition des collégiens du 20e en fonction de la situation professionnelle de leurs familles, et sa forte disparité entre collèges : les catégories très favorisées représentent en moyenne 31% des collégiens du 20ème, dont 25% dans les collèges publics et 50% dans les collèges privés ; les catégories moyennes 29% en moyenne, proportion équivalente dans le public et dans le privé ; les catégories défavorisées 29% en moyenne, 36% dans le public et 6% dans le privé ;

Considérant que les différences de représentation de catégories sociales dans les collèges s’expliquent par une sectorisation qui reflète la répartition des familles dans les logements ; en moyenne, les revenus médians annuels du secteur de recrutement de Jean Perrin sont inférieurs à 16 000 euros ;

Considérant que la part des catégories défavorisées est supérieure en collège par rapport au secteur dont il dépend, ce qui montre un évitement de la part des familles les plus favorisées,

Considérant la création de l’observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative par le Conseil de Paris le 5 février dernier pour avoir une meilleure connaissance des phénomènes de ségrégations sociales et scolaires, en identifier les causes et évaluer les actions possibles pour corriger ces inégalités, notamment la refonte profonde de la sectorisation dans le 17ème arrondissement, la mise en place des trois multi secteurs dans le 18ème et le 19ème, les dispositifs « Tous mobilisés » ;

Considérant que pour répondre à la question de la ségrégation sociale, la mairie du 20ème, la Mairie de Paris et l’Académie de Paris ont organisé une première réunion de concertation le 16 octobre 2018 proposant plusieurs options ouvertes à la discussion avec les parents, les communautés éducatives. Lors de cette réunion, plusieurs options multi collèges ont été présentées : un binôme Perrin-Ravel, un binôme Perrin-Tristan, un binôme Perrin-Boucher et un quatuor Perrin-Ravel-Boucher-Faure ;

Considérant qu’une option de transformation du collège Jean Perrin a été également proposée  lors de cette première réunion avec, soit une destination autre qu’un collège des bâtiments (implantation de services locaux aux habitants) impliquant une répartition des collégiens du secteur de Jean Perrin dans d’autres collèges de l’arrondissement, soit un maintien des 6ème et l’implantation de services ressources. En conclusion de cette réunion, toutes les options restaient ouvertes et à étudier ;

Considérant la réunion du 15 novembre 2018 à Jean Perrin avec les parents des collégiens et les enseignants, ayant montré l’opposition à l’option de la fin du collège dans les bâtiments, comme de sa transformation en un accueil de 6ème, confirmée par les expressions lors de la réunion de concertation du 19 novembre ;

Considérant la réunion du 19 novembre consacrée à la présentation de la solution quatuor Faure-Ravel-Boucher-Perrin, informant que 10 écoles élémentaires seraient concernées, que l’affectation des élèves se ferait par un algorithme prenant en compte les capacités d’accueil, les vœux ordonnés des familles, les quotients familiaux, les priorités pour les regroupements de fratrie et les situations de handicap, et que l’offre serait équilibrée en terme d’options et de langues ;

Considérant que dans ce schéma, les élèves de quatre écoles élémentaires verraient leur sectorisation changer par voie de conséquence : Le Vau et Bretonneau pour Pierre Mendès France, Debrousse et Riblette pour Flora Tristan ;

Considérant que la liaison CM2-6ème est un temps important pour que les élèves s’intègrent bien dans leur collège ;

Considérant qu'aucun élément chiffré n'a été communiqué concernant les moyens supplémentaires qui seraient affectés à cette expérimentation, tant en termes de locaux que de personnels et que ces moyens sont le préalable à la réussite d’un secteur multi collège.

Considérant que le collège Pierre Mendès France compte 48,8% d’élèves de catégories défavorisées, que l’orientation d’élèves de l’école Le Vau ne viendrait pas modifier ce pourcentage, voire pourrait l’amplifier, qu’un travail est mené au sein de ce collège ces derniers mois pour accueillir moins et mieux d’élèves ;

Considérant que Flora Tristan est un collège aux effectifs déjà importants ;

Considérant le déficit d'équipements de services publics dans le secteur de la Porte de Montreuil et l'absence de réflexion globale sur l'articulation de ce projet de réorganisation avec les enjeux propres aux quartiers concernés et aux autres projets urbains en cours tels que le réaménagement de la Porte de Montreuil, ou la construction d’une école élémentaire au 73 boulevard Davout ;

Considérant la mobilisation des acteurs publics autour de l’ANRU, la réunion tenue en présence du Recteur et du Préfet de Région au collège Jean Perrin et les engagements pris pour sa requalification en terme de bâtiments ;

Considérant le projet de transmission artistique mené depuis l’année scolaire 2017-2018 en Théâtre au collège Jean Perrin, soutenu par la Mairie du 20e et par la Ville de Paris dans le cadre de l’opération « Tous mobilisés » et mené avec les structures culturelles de l’arrondissement (le Théâtre du Tarmac, le Théâtre aux Mains Nues et la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs), lequel consiste en une activité de pratique théâtrale, notamment sous la forme d’un stage d’intégration théâtre pour tous les 6e, d’ateliers hors temps scolaire, d’un atelier d’approfondissement pour les élèves volontaires et d’un parcours du spectateur dans les structures culturelles accompagnant ce projet et au Théâtre de la Colline ;

Considérant les questions des parents sur l’information des parents et élèves des CM2 concernés et leur association à la concertation, sur l’affectation en collège connue en juin, sur le principe même du recours à un algorithme et son fonctionnement, sur les effectifs par classe et les taux d’encadrement, sur les modalités de la transition entre l'arrivée des premiers élèves de sixième "hors secteur" et une situation stabilisée, sur la sécurisation possible des trajets, sur le calendrier très serré de prise de décision, sur les moyens mis pour la réussite d’un tel multi secteur, sur les modalités de transition, sur la liaison CM2-6ème;

Considérant que toutes les options présentées lors de la réunion du 16 octobre n’ont pas été étudiées jusqu’au bout et ont été retirées de la concertation.

**Le Conseil d’arrondissement émet le vœu que :**

* La concertation sur le secteur multi collèges (option en binôme comme en quatuor) se poursuive pour que tous les acteurs concernés obtiennent les éléments nécessaires sur cette option, à savoir :
* Que les parents des écoles élémentaires concernés et les personnels enseignants soient réunis et associés très rapidement ;
* Que les réunions de concertation soient ouvertes à l’enseignement privé ;
* Que des discussions plus poussées soient menées avec l’Académie de Paris concernant les effectifs par classe, les moyens en terme de dotations horaires globales et de taux d’encadrement (surveillants, CPE) ;
* Que des parcours sécurisés pour le trajet des enfants soient étudiés, comme la Ville l’a déjà mis en place dans le 17ème ;
* Que les options, les projets culturels et sportifs déjà menés puissent s’étendre afin que le quatuor soit une solution positive ;
* Que les modalités de fonctionnement de l’algorithme soient rendues publiques et discutées.
* Que les moyens affectés soient connus et garantis par une convention de moyens sur plusieurs années ;
* L’abandon de la solution de transformation du collège Jean Perrin, qu’elle soit totale ou partielle ;
* Les groupes du conseil soient associés en amont à la nouvelle sectorisation pour les écoles maternelles, élémentaires, collèges, qui sera proposée plus globalement dans le 20e et à la réflexion sur son impact sur le quotidien et la vie de quartier, et qu’à cet effet les données et cartographies numériques sur la sectorisation leur soient fournies très rapidement, afin d’anticiper les évolutions des effectifs.